

Assemblée générale des parents de l'école Desranleau 6 septembre 2017

1 Ouverture de l'assemblée

Ouverture de la réunion à 19h45 en présence de 22 parents et de Mme Guy, la direction. Sébastien Boulanger assure la présidence de l'assemblée et souhaite la bienvenue aux parents.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé sans modification par Richard Audy, appuyé par Annabelle Katy

3 Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

Mélanie Fortier se propose comme secrétaire pour la soirée. C'est Appuyé par Fanny Poulin

4 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2016.

Proposé sans modification par Richard Audy, appuyé par Pierre Myre.

5 Présentation du conseil d'établissement (CE)

5.1 Responsabilités du conseil d'établissement

L'assemblée est informée que le conseil d'établissement est régi par la loi sur l'instruction publique. Le CE constitue l'une des instances décisionnelles de l'école en ce qui concerne certains sujets dont le budget, le plan de réussite, les sorties éducatives, les fournitures scolaires, les règles de vie de l'école et du service de garde, etc.

Composition du CE et conditions d'éligibilité : Les parents sont informés que le CE doit être composé de 7 parents et d'autant d'enseignants ou de membres du personnel de façon à avoir la parité entre les deux groupes, de la direction, et parfois d'un membre de la communauté sans droit de vote.

Fonctionnement du CE : Le conseil se rencontre 5 à 7 fois par année. Les rencontres sont habituellement le lundi soir. La première rencontre aura lieu le lundi 18 septembre à 19h00. Les mandats sont d'une durée de 2 ans pour les parents.

Pour la première année, des membres substitués peuvent être nommés, pour un maximum de 7 parents.

5.2 Rapport annuel du conseil d'établissement

Sébastien Boulanger présente le rapport annuel 2016-2017 du conseil d'établissement. 6 rencontres régulières ont eu lieu. Les personnes présentes sont informées des sujets abordés lors des rencontres, des approbations et résolutions entérinées par le conseil.

5.3 Rôle du comité de parents et de l'OPP (organisation participative des parents)

Les parents sont informés des différences entre un comité de parents bénévoles et l'OPP. Le mandat en est un de consultation seulement mais une structure formelle est requise si l'école

choisit d'avoir un OPP plutôt qu'un comité de parents bénévoles. Ce comité assure le lien entre l'organisation scolaire et les parents et assure une vie scolaire dynamique et positive.

6 Élections

6.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection et de deux scrutateurs d'élection
Sébastien Boulanger est proposé comme président d'élection par Pierre Myre.
Roxanne Lanoix et Jérôme Guilmain se proposent eux-mêmes comme scrutateurs.

6.2 Conditions d'éligibilité pour être membre du conseil d'établissement
Les parents membres du conseil d'établissement doivent avoir un enfant actuellement à l'école Desranleau

6.3 Élections des membres du conseil d'établissement

4 postes sont à combler cette année.

- Pierre Myre se propose
- Marie Parent se propose
- Annabelle Caty se propose
- **Sylvain Richard se propose**
- Katherine Chartier propose Myriam Boivin, qui accepte.

Annabelle Caty se désiste ensuite.

Les 4 personnes restantes sont élues par acclamation, soit Pierre Myre, Marie Parent, Sylvain Richard et Myriam Boivin

Les parents sont ensuite invités de nouveau à poser leur candidature ou à proposer des candidatures pour élire les membres substitués.

- Annabelle Caty se propose
- Marie-Claude Lacasse se propose

Aucune autre proposition. Les 2 personnes sont élues par acclamation comme membre substitut.

6.4 Élection d'un représentant au comité de parents de la CSRS et d'un substitut

Les rencontres du comité de parents de la CSRS ont lieu une fois par mois et seul un membre du CE peut siéger sur ce comité.

Pierre Myre se propose, candidature appuyée par Marie Parent

Marie Parent se propose comme substitut, candidature appuyée par Katherine Chartier

6.5 Formation d'un OPP ou d'un comité de parents bénévoles

Il est proposé par Jérôme Guilmain et appuyé par Katherine Chartier qu'il n'y aurait pas d'OPP et que ce serait un comité de parents bénévoles comme par les années antérieures. Les personnes intéressées à se joindre à ce comité seront informées d'une rencontre bientôt. Un représentant devra être nommé.

7 Rôles des différents comités dans l'école et recrutement de bénévoles

Sébastien Boulanger présente les différents comités de l'école (ex : comité bibliothèque, comité des parents utilisateurs du service de garde) et invite les personnes intéressées à inscrire leurs noms sur une feuille à cet effet.

Jérôme Guilmain, président de la Fondation Desranleau donne quelques explications sur le fonctionnement (6 rencontres par années, 1 semaine après les CE ; élection du C.A.), les méthodes de financement (carte de Noël, défi Desranleau, etc) et les réalisations faites grâce à la

Assemblée générale des parents de l'école Desranleau du 6 septembre 2017

fondation (soutient projet santé global, achat de pupitre-vélo, etc). Ils invitent les parents à donner leur nom, peu importe le niveau d'implication voulu, puisque toute aide est bienvenue.

Il est rappelé la grande collaboration entre les différents comités de parents, la fondation, la direction et le personnel de l'école, le tout dans le but de rendre le milieu de vie plus stimulant et agréable pour les élèves.

Les personnes présentes sont informées que la première réunion de la Fondation Desranleau est prévue le lundi 25 septembre à 19h00.

8 Parole au public

Aucun

9 Levée de l'assemblée

À 20h45, levée de l'assemblée.

Proposée par Richard Audy, appuyé par Sébastien Boulanger.

Mélanie Fortier, secrétaire